



Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72

courriel : trefleZ.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
www.mairie-treflez.fr

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire, François ANDRE, reçoit sur rendez-vous : Le vendredi de 17 h à 18 h 30.
Adjointe aux affaires sociales Malou FAVRET reçoit sur rendez-vous : le jeudi de 17 h à 18 h.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au samedi.
AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de 9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.

MEMENTO

Médecin de garde : 15
Pharmacie de garde : 32 37
Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43
Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64
Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00
Relais Parents Assistantes Maternelles : 02.98.69.23.13 relais@hlc.bzh
ALDS - Aide et Soins à Domicile Parc d'Activité de Kerhall - 29233 CLEDER Tél : 02-98-69-49-60 Mail : contact@alds.una29.fr www.alds.bzh
Gendarmerie de Plouescat : ouverte du lundi au samedi de 14h à 18h 02.98.69.60.07
Brigade de St Pol de Léon : ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h et 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h
conciliateur de justice : M. Grondin, , 6, allée du Poan Ben, CS 37908, 29679 MORLAIX CEDEX Tel 07 85 72 22 23 courriel : grondinconciliateurdejustice@gmail.com permanence à la Mairie de Plouescat, le 3ème jeudi du mois, de 8 h 30 à 12 h.

PRESSE LOCALE

Correspondant Ouest France Laurent Guignet 02.98.61.80.06/06.76.81.92.22 laurent2969@msn.com
Correspondant Télégramme Marie CORFA 06 64 26 77 46 mcorfa.letelegramme@gmail.com

DECHETTERIE (Horaire d'été, du 1/04 au 30/09)

Kergoal (Cléder) Tel : 02 98 19 54 67.
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h **Fermé le lundi matin.**

Ruléa (Lanhouarneau) Tel 02 98 61 32 57.
Lundi et mercredi : 13h30-18H00 Samedi : 9h-12h puis 13h30-18h00.

N° sevice Déchets : 0 800 220 574

KELEIER

Pour toutes annonces à mettre sur le keleier, merci de les adresser **avant le mercredi midi par mail à keleier.mairietreflez@outlook.fr**.
Vous pouvez toujours les **déposer en mairie avant le mercredi midi**.
Le keleier est à votre disposition, en Mairie, au bar Ar Menez, au Malibu, au salon de coiffure, à la Supérette et sous le porche de l'église.

KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ
20 juin 2019
N° 1874

INFOS MUNICIPALES

AMENAGEMENT DE SECURITE

Une double écluse a été installée sur le CD/29 entre Squilloric et l'entrée d'agglomération, côté Rumiadou

De nouvelles règles de circulation sont définies par arrêté municipal, affiché en Mairie.

La vitesse est limitée à 30 km/h et la priorité est donnée dans le sens Gare - Rumiadou.



INCIVILITES AUX CIMETIERES

Il a été signalé à la mairie, et ce n'est pas la première fois, que des pots disparaissent des tombes.

Ces incivilités suscitent bien évidemment tristesse, stupéfaction et incompréhension.

Pour le respect des familles ayant perdues des êtres chers, il est demandé aux personnes faisant preuve d'indélicatesses de montrer davantage d'humanité et de respect en de tels lieux.

MUTUELLE SANTE DE VILLAGE

La compagnie AXA propose une Mutuelle Santé de Village à destination **des retraité(e)s, des travailleurs indépendants, des commerçant(e)s, des exploitant(e)s agricoles, des agents territoriaux, de toutes personnes de 60 ans et plus résidant sur la commune et ne bénéficiant pas d'une mutuelle de groupe.**

Pour bénéficier d'une étude personnalisée, vous pouvez prendre contact avec :

Mme Camille GALLIOU : 06.89.32.31.93 (camille.galliou@axa.fr)

Mme Martine ULVOAS : 06.72.48.59.86 (martine.ulvoas.am@axa.fr)

COMMERCANTS

Le BAR AR MENEZ 02 98 61 42 83

lundi : fermé.

Mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 14 h et 16 h 30 - 20 h 30,

Vendredi : 8 h 30 - 14 h et 16 h 30 - 22 h minimum,

Samedi : ouvert en continu de 9 h à 22 h minimum,

Dimanche et jours fériés : 10 h 30/ 14 h 30 et 18 h/ 22 h mini.

LE SALON-COIFFURE MIXTE 11 rue de Golvezou 02 98 79 71 68

mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h **Vendredi** : 9h-18h30 **Samedi** : 8h30-17h

DEP'ANN COUTURE 9 rue de Mesmeillan

Commandes UNIQUEMENT sur RDV du mardi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h à mon Atelier. N'hésitez pas à me contacter au 06.47.87.71.30 ou 02.98.78.21.84

VENTE DE LEGUMES Camille Bescond 07 70 01 94 53

La ferme "Plein le Boutoc" de TréfleZ vous invite à venir découvrir ses légumes sur la place du bourg, **de 17h30 à 19h30**, tous les mardis. Nombreux légumes de saison produits en Agriculture Biologique.

LA SUPERETTE - La gare 02.98.61.70.51

Romain vous propose, l'épicerie, les légumes, les plats préparés, les bouteilles de gaz et le dépôt de pain.

Du **mardi au samedi** 7h-12h45 16h-19h15 **Dimanche** 8h-12h30

ANNONCES PAROISSIALES

Pardon de Sainte Ediltrude **Dimanche 23 juin à 15h**, à la fontaine, réunion de prières et de chants, animée par des laïcs et suivie du pot de l'amitié.

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Des particuliers s'adressent régulièrement à la mairie afin que le maire intervienne pour des litiges concernant majoritairement des problèmes de voisinage.

Certains de ces problèmes peuvent être résolus à l'échelon local, mais en cas d'échec de la médiation du maire, il existe une autre solution, c'est de saisir le conciliateur de justice qui agit de manière indépendante et gratuite.

Le conciliateur de justice est une autorité indépendante de tout organisme de justice. Son rôle est essentiellement d'aider deux personnes (physique ou morale) à trouver un accord amiable pour le règlement de leur conflit : voisinage, logement, contrat de travail ou problèmes d'impayés.

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

Le conciliateur de justice **peut intervenir** pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- différends relatif à un contrat de travail,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux, etc.

Le conciliateur de justice **n'intervient pas** pour des litiges :

- d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire),
- de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales,
- de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

Réunion de conciliation

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.).

Le conciliateur de justice peut :

- se déplacer sur les lieux de la contestation,
- interroger toute personne qui lui semble utile, avec l'accord des parties.

Durée de la conciliation

La durée initiale de la conciliation est de 3 mois maximum. Elle peut être renouvelée une fois, pour une même durée, à la demande du conciliateur : par exemple, en cas de durée initiale fixée à 2 mois, la conciliation peut être renouvelée pour 2 mois.

Le juge peut mettre fin à la conciliation, à tout moment, sur son initiative, celle du conciliateur de justice ou à la demande de l'une des parties.

Accord trouvé :

Si le recours à la conciliation a été décidé par le juge, le conciliateur doit l'informer par écrit du résultat.

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. La rédaction d'un constat n'est obligatoire que si la conciliation entraîne la renonciation à un droit.

Un exemplaire du constat est remis à chaque partie. Le conciliateur de justice procède au dépôt d'un exemplaire au greffe du tribunal d'instance.

L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge d'instance afin qu'il lui confère force exécutoire, sauf si l'autre partie s'y oppose.

Échec de la conciliation :

La conciliation peut échouer :

- si l'une des 2 personnes n'est pas présente,
- si les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable.

En cas d'échec, les parties peuvent toujours faire régler le litige par un tribunal.

Pour joindre ou saisir le médiateur :

Mr Grondin

6 allée du Poan Ben –

CS 37038

29679 Morlaix

Tel : 0785722223 -

Mail : grondinconciliateurdejustice@gmail.com

Permanence à la mairie de Plouescat, le 3^e jeudi du mois, de 8h30 à 12h

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET SPORTIVES

JEUX INTERQUARTIERS

*L'inscription au repas est ouverte. Au menu : Cochon grillé
 Apéritif + Cochon Grillé+ dessert 12€/adulte. Repas enfant 6€
 Vous pouvez vous inscrire **jusqu'au 21 juin** auprès de :
 -Marine Derrien au 06.78.73.58.00
 -Emilie Laurent au 06.16.51.56.20



ACTIONS ADOS EPAL :

*CAMP D'ÉTÉ

Afin de financer leur camp d'été à Pleumeur-Bodou, 20 jeunes d' "Actions ados" des communes de Lanhouarneau, Plounevez-Lochrist et Tréfléz organisent un lavage de voitures et une vente de gâteaux.



Cet autofinancement aura lieu le **SA-MEDI 22 JUIN 2019 de 10h00 à 15h00 à Plounevez-Lochrist sur le parking de la Salle Lan Inisan.**

Les jeunes vous attendent nombreux !

Renseignements : FRASLIN Christophe 06 71 97 21 48

BIEN VIVRE A TREFLEZ

Une première réunion publique d'une nouvelle association Tréfleziennne intitulée "Bien vivre à Tréfléz" (BVT) s'est déroulée le samedi 15 Juin à 20h30 à la maison du temps libre (MTL).

Cette soirée a été l'occasion pour cette association loi 1901 de présenter ses objectifs.

L'assemblée générale constitutive de l'association se déroulera le vendredi 21 juin 2019 à 20h30 toujours à la MTL au bourg.

Tous les Tréfleziens et Tréfleziennes sont donc à nouveau cordialement invités à proposer leur contribution au service de la qualité de vie à Tréfléz.

Des bulletins d'adhésion à l'association seront disponibles dans les commerces locaux.

Le 21 juin étant la journée mondiale de la fête de la musique pour fêter ce premier jour du solstice de l'été ; les musiciens, chanteurs, danseurs et autres volontaires sont invités pour conclure cette soirée.

CLUB DES AINES

Concours interclubs pétanque et dominos à Plouneventer le 25 juin, inscriptions pour vendredi 21 juin midi.

Tél. 06.32.99.42.90 ou 06.76.55.53.18

Jeux inter quartiers Réunion Quartier "JAUNE"

Secteur Kerveltoc, Divez, Gozilis, Le Toupet, Coat Lez, Le Vally, Pen Ar Vally, Prat Coz, Créac'h Ar Vally, Langouriou, Kérus

Lundi **24 juin à 20h30** à **Kerveltoc** pour tous ceux qui souhaitent participer au défilé et aux jeux du 29 juin

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues

Contact Blandin Delphine 06 02 34 65 80

Jeux inter quartiers" Réunion Quartier "ROUGE"

Mardi 25 juin à 20h30 à la MTL pour tous ceux qui souhaitent participer au défilé et aux jeux du 29 juin

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues

Contact Anne-Hélène LE MESTRE 06 17 81 40 55

TREFLEZ NOCTURNE de PETANQUE VENDREDI 9 AOUT 2019



Mise + 30 % + Trophées + Coupes
3 concours A-B-C Doublette
 Jet du bouchon 20H30 . Limité à 128 équipes

Inscriptions avant le **01 AOUT 2019** par courrier uniquement avec règlement (10€/équipe) à l'adresse :
 Jean Nézou 20 Route de Plouescat 29430 Tréfléz
 Renseignement au 06 02 34 65 80 / 06 60 92 15 71 / 06 31 26 49 56
 Restauration sur place

PETITES ANNONCES

EMPLOI

*Nous cherchons un(e) babysitter pour garder à Keremma nos 2 garçons de 7 et 5 ans le matin du 12 au 16 août. Ainsi que du 19 au 22 août de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30. Merci de nous contacter au 0298616510 et/ou 0611909319.

*Cherche personnel pour conditionnement d'endives, 4jrs/semaine. Tel 02 98 61 49 10 ou 06 81 91 16 67 après 16h

*Recherche de fin juillet jusqu'à fin Aout à Tréfléz une source de revenus pour les vacances. Etant en école de commerce, cet argent me permettra de préparer mon séjour de 5 mois à Londres. Je suis ouvert à toutes propositions, étant motivé, sérieux et dynamique.

Par ailleurs, je recherche une personne pouvant me louer sa voiture afin que je puisse éventuellement travailler dans une zone plus large que tréfléz. Téléphone 06 47 85 87 57.

RECHERCHE

Maison à louer dans le secteur Tréfléz/ Plounevez-Lochrist pour un loyer de 450 € Maxi. Tel. : 06.02.07.82.23

